



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL

22 mai 2026

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Le contexte international est marqué par une instabilité durable : guerre aux portes de l'Europe, montée des tensions géopolitiques, recomposition des équilibres stratégiques, pressions accrues sur les ressources et les chaînes d'approvisionnement.

Dans ce cadre, la CFDT ne conteste évidemment pas la nécessité pour la Nation d'adapter son outil de défense. Nous soutenons l'effort depuis le début, tout en exprimant, aussi depuis le début, que cet effort ne doit pas se faire au détriment des autres politiques publiques et en particulier sociales et donc au détriment de la cohésion nationale.

Et c'est précisément à l'aune de cette exigence de cohésion que nous souhaitons apprécier les dispositifs proposés et alerter les travailleurs et les travailleuses de la communauté professionnelle de défense.

La loi d'actualisation de la loi de programmation militaire concrétisera les intentions de la Revue nationale stratégique (RNS) qui a posé un diagnostic clair : la France doit renforcer sa capacité d'action, mais aussi sa capacité de résilience face à des crises désormais multiples, imbriquées et durables.

Mais la résilience d'une Nation ne se décrète pas.
Elle ne repose pas uniquement sur des moyens capacitaires ou des dispositifs d'exception.

Elle repose d'abord sur la solidité du contrat social, sur la confiance dans les institutions, et sur la cohésion de la société dans son ensemble.

Nous voulons être très clairs sur l'état d'alerte de sécurité nationale, introduit par l'actualisation de la LPM



DÉCLARATION LIMINAIRE

La CFDT en conteste la pertinence tel qu'il est aujourd'hui défini et voté (le 19 mai) par l'Assemblée nationale.

Non seulement parce qu'il porte atteinte à des droits fondamentaux – le droit à l'environnement, le droit du travail, le droit à un dialogue social structuré – mais surtout parce qu'il produira l'effet inverse de celui qui est recherché.

À force de déroger, d'accélérer, de contourner, on fragilise ce qui fait tenir une société. Et en affaiblissant ce qui fait sa cohésion, on réduit la capacité de résilience de la société elle-même.

C'est une erreur de fond.

La sécurité nationale ne peut pas se construire contre les droits, ni contre les agents. Elle doit s'appuyer sur eux.

Dans le contexte international d'insécurité, le pouvoir d'achat des agents publics continue de s'effondrer. Pour beaucoup, les dépenses contraintes explosent, notamment pour celles et ceux qui doivent prendre leur véhicule chaque jour pour aller travailler puisque les guerres entraînent la flambée des prix de l'énergie et des carburants, fragilisant toujours plus les ménages.

La question du pouvoir d'achat est de fait confirmée comme étant la préoccupation majeure de la population.

Il faut des réponses concrètes au quotidien : application renforcée du télétravail, mise en place de plateformes de covoiturage sur les sites, accompagnement des mobilités par la mise en place de bus dans des régions pauvres en transport en commun.

La circulaire du 5 mai 2026 du ministre des Comptes publics apporte un cadre censé améliorer la situation par certains aménagements.

Mais un cadre ne suffit pas, d'autant plus qu'à notre connaissance, les recommandations de cette circulaire n'ont pas encore fait l'objet d'une déclinaison ministérielle.

Dans les faits, nous constatons encore :

- Des freins au télétravail, parfois purement culturels ;
- Des disparités importantes entre armées, directions et services ;
- Et donc une application inégale des mesures pourtant réglementaires et nécessaires.

Pour la CFDT, les choses sont simples :



DÉCLARATION LIMINAIRE

Quand le télétravail est possible, il doit être facilité, pas empêché.

Quand des agents subissent de plein fouet une hausse des coûts, c'est au niveau le plus haut qu'il faut agir, sans renvoyer à des arbitrages encore soumis aux appréciations très subjectives des autorités locales.

Les nouvelles formes d'organisation du travail, dont fait partie le télétravail, doivent être envisagées comme des progrès sociétaux contre lesquels il est vain de résister. D'autant que tous les indicateurs démontrent que 2 jours de télétravail par semaine augmentent la productivité.

Bien sûr que nous en sommes encore aux balbutiements, que la nécessité d'y recourir massivement pendant le confinement a pu faire des dégâts, y compris psychologiques, et jouer contre le dispositif. Mais le mouvement s'inscrit dans celui de la numérisation de la société, dans celui de la nécessité de réduire les contraintes et les atteintes à l'environnement provoqués par les transports, et dans l'espoir légitime d'une société où l'on ne perd plus sa vie à la gagner (pour reprendre ce slogan emblématique de mai 68).

Il ne s'agit pas encore de généraliser pour tous 3, 4 ou 5 jours de télétravail par semaine, mais, la tendance est là, qu'on le veuille ou non ! Faisons en sorte que cela ne nuise pas à la mission, c'est entendu, mais arrêtons de nous y opposer par principe ou en dégainant des arguments douteux de cohésion d'équipe par exemple. Cette cohésion tout d'un coup érigée en totem... dans certains cas qu'on connaît tous, ça donne envie de rire jaune !

Au-delà de la flambée des prix de l'énergie et des carburants c'est à une inflation annuelle de 2,2% (annonce du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté Industrielle, énergétique et numérique) à laquelle on doit s'attendre. Si une revalorisation du SMIC d'au moins 2% est prévue à l'été, qu'en est-il pour les agents publics ?

La CFDT revendique :

- La revalorisation significative de la valeur du point d'indice,
- Le rétablissement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat),
- Des mesures de revalorisations et la refonte des grilles indiciaires,
- Le maintien à 100% des rémunérations aux agents qui sont en CMO ainsi que le retrait du jour de carence,
- Et enfin pour les 50 % des catégories C de notre ministère, oubliés depuis deux ans l'application de mesures catégorielles avec l'augmentation de l'IFSE.

Un autre sujet lié directement au pouvoir d'achat, au transport, au télétravail, est celui du logement. Plus spécifiquement nous voulons évoquer la situation des fonctionnaires

DÉCLARATION LIMINAIRE

stagiaires, issus des concours. Elles et ils ne sont pas éligibles à la bourse de logements sociaux du ministère.

Précarité ne saurait rimer avec fidélité... Si par chance notre stagiaire tient jusqu'à la titularisation, il ne sera pas pour autant prioritaire pour avoir un logement, et souvent elle ou il est redirigé(e) vers des logements sociaux hors Minarm ou vers le privé.

Le délai d'attente pour un logement social est en moyenne de 10 ans en Île-de-France, 5 à 7 ans à Lyon et Marseille, 3 à 5 ans à Rennes, entre autres.

Avec un salaire de tout juste 2000 euros pour un agent de catégorie B, comment trouver un studio à moins de 700 euros dans le privé, tout en étant en concurrence avec une forte population étudiante ?

Les refus du bénéfice du concours et les démissions sont des conséquences directes de cette situation.

Pour la CFDT il est impératif que le GT MinArm sur le sujet du logement propose rapidement des solutions.

Nous en suggérons une toute simple pour les fonctionnaires stagiaires : la possibilité de prétendre à un logement social du ministère, ou à un logement en bâtiment cadre célibataire (BCC). Il faut aussi étudier des solutions pour les spécificités des territoires outre-mer, afin que les hausses de loyers du parc de logements alloués par BIL soient soutenables pour les familles.

Dans la foulée, un point général sur les fonctions publiques.

Pour la seconde année consécutive, la CFDT a publié un baromètre sur l'état du travail, consacré cette année à la fonction publique dans ses trois versants (État, territoriale et hospitalière), les résultats sont assez préoccupants.

Si les agents montrent un fort attachement aux missions de service public et en sont fiers, 25 % d'entre eux, toutes catégories et situations confondues (sous statut ou contractuels, titulaires ou stagiaires), envisagent de quitter la fonction publique, principalement en raison des conditions de salaire (53 %), des conditions de travail dégradées (44 %), d'un manque de reconnaissance (33 %) ou du sentiment de ne pas pouvoir offrir un service de qualité (22 %).

Par ailleurs une grande majorité des agents et agentes demandent que leur rémunération soit à la hauteur de leurs missions. Elles et ils demandent aussi très majoritairement davantage de visibilité et de perspectives de carrière, une meilleure reconnaissance de la part de leur hiérarchie et de meilleures conditions de travail.



DÉCLARATION LIMINAIRE

L'ampleur de ces chiffres, dans un contexte de crise profonde d'attractivité, est aggravée par le fait qu'un tiers de la population interrogée a été victime d'agression, le plus souvent verbale, dans l'exercice de leur mission, et que 40 % des agents et agentes interrogées ne conseilleraient pas la fonction publique à un proche.

Tout cela confirme la pertinence des alertes et des revendications portées par la CFDT Fonctions Publiques, relayée par les fédérations dans les ministères depuis plusieurs années.

Nous concluons sur le seul point pour avis à l'ordre du jour : la cartographie des formations spécialisées en matière de santé et de sécurité au travail d'emprise (FSE) et de risques métier (FSRM).

Bien que facultatives au regard du décret n° 2020-1427, nos nombreuses instances de santé et sécurité au travail (SST) traduisent la culture profonde de notre institution.

L'organisation du ministère, complexe mais cohérente, répond à la spécificité de nos métiers et à la structuration particulière du commandement.

Concernant le projet présenté, la CFDT Défense salue le travail d'analyse mené en amont et reconnaît que le dialogue au niveau ministériel (SRRH), s'il a pu être parfois âpre, a été effectif et nourri.

Nous constatons d'ailleurs avec satisfaction que bon nombre de nos revendications ont été prises en compte.

Nous déplorons cependant que SRRH, pour construire ses décisions, ne se soit pas systématiquement appuyé sur un l'avis de l'ensemble des acteurs : organisations syndicales et employeurs, surtout au niveau local. Certains employeurs centraux nous ont même confié avoir subi, dès le début des travaux, des pressions pour réduire le nombre de leurs FSRM, ce qui augurerait mal d'une réflexion sereine sur la réalité des besoins des sites.

Tout n'est donc pas parfait, loin de là. La CFDT Défense, à travers ses mandatés, veillera à l'effectivité d'un dialogue social centré sur l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de vie au travail, et dénoncera les dérives.

Enfin, il subsiste un point de blocage majeur : la création d'une neuvième FSRM pour le CND (qui en comptait 13 auparavant). La CFDT réclame, encore et toujours, la création d'une FSRM pour la FABNUM. C'est une ligne rouge sur laquelle nous reviendrons lors de l'étude de ce point à l'ordre du jour.

Paris, le 21 mai 2026 